Droits humains:

la **rétrospective** de l'année 2024

JANVIER





Pour la première fois, la Cour de justice de l'Union européenne reconnaît les « violences de genre » comme un motif de protection internationale.

Les femmes sont désormais considérées comme un groupe social au sens de la Convention de Genève et peuvent prétendre au statut de réfugiée si « dans leur pays d'origine elles sont exposées, en raison de leur sexe, à des violences physiques ou mentales, y compris des violences sexuelles et domestiques ». Cela constitue une petite lueur d'espoir dans un contexte de durcissement des possibilités de demander l'asile.



Comme la Ligue des droits humains, l'Ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique s'inquiète de l'une des mesures prévues dans le projet de loi « visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme ».

Il s'agit du « snelrecht » qui permet au procureur du Roi de citer directement devant le tribunal une personne privée de liberté et placée en détention préventive. Avocats.be y voit un danger d'inflation du recours à la détention préventive et d'un affaiblissement du droit des victimes. La LDH y voit l'instauration d'une justice au rabais dans un contexte de sous-financement chronique de l'institution judiciaire. Le snelrecht sera finalement voté. Heureusement, il est aussi contesté devant la Cour constitutionnelle par Avocats.be.

FÉVRIER



La Justice autorise neuf ONG dont la Ligue des droits humains à saisir les comptes de Fedasil.

Le montant de 2,9 millions d'euros représente les astreintes imposées à l'État belge parce qu'il n'a pas exécuté les nombreuses décisions de justice qui lui rappelaient son obligation d'accueillir les demandeur·euses d'asile. Si les ONG obtiennent un jour cette somme, elle sera reversée pour venir en aide aux victimes de la crise de l'accueil.

Le 1^{er} février 2024, plus d'un millier de tracteurs gagnent la Place du Luxembourg à Bruxelles pour dénoncer les politiques européennes.

Des blocages sont également organisés par les agriculteur·rices devant les centres de distribution des grandes enseignes. Leur colère durera plusieurs mois et connaîtra un second souffle en décembre 2024 pour dénoncer l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur : il prévoit notamment des avantages tarifaires pour les exportations européennes (de voitures par exemple) en échange d'un accès élargi au marché européen pour des produits agricoles. Des produits qui ne sont pas soumis aux mêmes normes que ceux des agriculteur·rices de l'UE.

MARS



La Cour de justice de l'Union européenne confirme la décision de l'Autorité de protection des données belge : IAB Europe, l'organisation professionnelle des publicitaires européens sur internet, est bien responsable, en vertu du RGPD, des fenêtres de consentement « TCF ».

Ces fenêtres apparaissent sur presque tous les sites Web en Europe, elles permettent aux « cookies » ou traceurs de traiter les données de navigation des internautes sur internet et de les diffuser. Cette décision signifie que le traitement de ces données par l'ensemble du secteur de la publicité en ligne est illégal. Elle illustre une nouvelle fois la nécessité de contrôler les pratiques des États et des entreprises privées dans la collecte massive de données à caractère personnel, que ce soient dans des buts de surveillance ou commerciaux.



En 2023, près de 30 % de la population vivait sous le seuil de risque de pauvreté en Région bruxelloise l'an dernier, contre 8 % en Flandre et 15 % en Wallonie.

Les inégalités sociales sont particulièrement marquées dans la capitale, et exacerbées par les dépenses liées au logement. Certains doivent ainsi vivre avec 9 euros par jour, selon le dernier Baromètre social publié par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale est passé de 28 479 personnes en 2013 à 45 135 en 2023, soit + 58 %.

AVRIL



La première audience du procès climatique « The Farmer Case », porté par Hugues Falys, un agriculteur du Hainaut, s'est déroulée le 16 avril devant le tribunal de l'entreprise de Tournai!

C'est donc le début d'une action climatique inédite : pour la première fois, un agriculteur assigne en justice une multinationale, TotalEnergies, pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. La Ligue des droits humains, FIAN et Greenpeace, ont fait intervention volontaire dans ce dossier. Les plaidoiries sont prévues en novembre 2025.



La chambre du conseil de Bruxelles prononce un non-lieu dans l'affaire Medhi Bouda, du nom de ce garçon percuté mortellement par une voiture de police en août 2019.

Dans l'affaire Adil, un non-lieu à l'égard des quatre policiers impliqués avait également été prononcé par la chambre du conseil de Bruxelles en février 2024. La Ligue des droits humains plaidait, avec les familles concernées, pour qu'il y ait un procès afin d'établir les responsabilités des policiers et de la zone de police mais aussi de questionner la proportionnalité des interventions policières au regard des risques qu'elles font courir à la population. On a en effet pu constater que, dans une série de cas, les services de police avaient recours à des techniques disproportionnées dans le cadre de leurs interventions (notamment des courses-poursuites). Ce qu'est également venu rappeler l'affaire Sabrina et Ouassim en novembre 2024.



La Wallonie décide d'interdire tout transit d'armes vers Israël. Le ministre-président wallon a signé un arrêté ministériel en ce sens, pour remédier à une faille de la législation régionale sur le transit d'armes.

Plusieurs ONG dont la Ligue des droits humains avaient dénoncé le transit, par l'aéroport de Liège, d'au moins 70 tonnes de munitions et d'explosifs depuis le 7 octobre 2023, à destination d'Israël. Le gouvernement wallon s'était pourtant réengagé début février à ne plus accorder de licence de transit ou d'exportation vers l'État hébreu, accusé de génocide et de crimes de guerre à Gaza par plusieurs grandes organisations internationales.

Le 28 mai 2024, la police a réprimé durement une manifestation réclamant un cessez-le-feu à Gaza.

Plusieurs centaines de personnes étaient réunies devant l'ambassade d'Israël à Uccle. Sous prétexte que cette mobilisation n'était pas autorisée, la police a fait usage de canons à eau et de gaz lacrymogène. De manière générale, on observe une répression importante du mouvement en soutien à la Palestine : des sanctions administratives ont été délivrées en marge des manifestations et des dizaines de personnes ayant participé à l'occupation de bâtiments universitaires ont été convoquées par la police.

JUIN

Les élections de juin puis d'octobre 2024 confirment l'exception que représente la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'extrême droite, au Sud du pays, est moribonde. Le parti « Chez Nous » n'engrange, qu'un seul élu, à Mouscron.

On pouvait pourtant craindre que ce parti ne fasse un score important, étant donné qu'il n'avait pas de concurrence et qu'il bénéficiait du soutien du Vlaams Belang, du Rassemblement national et de l'AfD allemande. Cela dit, si ce parti d'extrême droite n'est pas parvenu à s'imposer en Fédération Wallonie-Bruxelles, les idées d'extrême droite percolent quand même dans le débat public, au sein des partis traditionnels.



En Flandre par contre, l'extrême droite se renforce et devient le premier parti du pays aux élections européennes avec plus d'un million d'électeur-rices.

En octobre 2024, le Vlaams Belang enregistre également un score élevé et – c'est historique – il parviendra à se hisser dans les majorités de quatre communes flamandes, Ninove, Ranst, Brecht et Iseghem.

JUILLET



C'est – en principe – l'épilogue d'un dossier qui a divisé la majorité bruxelloise : celui du port de signes convictionnels à la STIB.

En 2021, le tribunal du travail avait condamné la STIB pour discrimination directe et indirecte à l'égard d'une candidate qui portait le foulard. Décision qui contraignait la STIB

à modifier son règlement de travail. Le gouvernement bruxellois avait décidé de ne pas interjeter appel, mais le Centre d'action laïque (CAL), ainsi que l'Observatoire des fondamentalismes et deux personnes privées, avaient quant à eux décidé de faire une tierce opposition pour contrer la décision. La Cour du travail de Bruxelles les a déboutés.



Si l'on pouvait se réjouir de la vitesse à laquelle les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été mis sur pied, les premières mesures annoncées crispent tout aussi vite : l'accord de majorité wallon prévoit des économies « principalement soutenues par une réduction des dépenses publiques ».

Dans le viseur : la rationalisation des entités publiques, des aides à l'emploi, une cure d'austérité pour la RTBF, ou encore les mesures environnementales.

AOÛT



Après une large mobilisation, une vingtaine d'acteurs de la société civile bruxelloise ont introduit devant la Cour constitutionnelle une requête en annulation à l'encontre de l'ordonnance Bruxelles numérique.

Promulguée en février 2024, cette ordonnance vise à rendre les administrations communales et régionales intégralement disponibles en ligne, mais elle ne contient pas la garantie claire du maintien de guichets physiques et services téléphoniques pour accéder aux services publics. Or, 70 % des Bruxellois·es peu qualifié·es sont en situation de vulnérabilité numérique.



Début août, des fusillades éclatent dans plusieurs communes bruxelloises, notamment à lxelles et à Anderlecht.

À la mi-octobre, la police fédérale en dénombre plus d'une septantaine depuis janvier 2024. La plupart émerge dans le contexte du trafic de drogues. Quelques mois plus tôt, le Conseil régional de Sécurité de la Région bruxelloise identifie 16 hotspots où la présence policière sera renforcée. Cette stratégie répressive du gouvernement bruxellois laisse les associations de terrain perplexes.

SEPTEMBRE



C'est un procès hors norme qui s'est ouvert le 2 septembre devant la cour criminelle du Vaucluse en France.

51 hommes dont le mari de Gisèle Pelicot sont poursuivis pour avoir violé Gisèle Pelicot, de juillet 2011 à octobre 2020, après que celle-ci avait été droguée aux anxiolytiques par son mari. En refusant que ce procès ne se tienne pas à huis clos, Gisèle Pelicot lui a donné un retentissement particulier. Devenue un symbole de la lutte contre les violences sexuelles, jusqu'en Belgique où une manifestation en soutien à Gisèle Pelicot a eu lieu, Gisèle Pelicot a permis à la honte de changer de camp. Le 19 décembre 2024, le tribunal a condamné Dominique Pelicot à 20 ans de prison et tous les autres accusés ont été reconnus coupables par la cour.



La ministre de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles suspend l'inspection de la gratuité scolaire en septembre 2024.

Depuis la rentrée 2023, les écoles sont tenues de fournir gratuitement le matériel scolaire pour les élèves de maternelle jusqu'à la 2e primaire. Cette mesure s'étend désormais aux élèves de 3e primaire depuis septembre 2024. Selon la Ligue des familles, 8 écoles sur 10 respectent les règles de gratuité pour les classes concernées. La Ligue des familles, le Délégué général aux droits de l'enfant et les associations de parents, la FAPEO et l'UFAPEC appellent la ministre à reprendre le contrôle de la gratuité dans les écoles. Elles s'inquiètent également de l'avenir de ces mesures de gratuité que le nouveau gouvernement voudrait évaluer et « adapter » le cas échéant.

OCTOBRE



Après s'être mobilisée contre le vote au Parlement de l'incrimination d'atteinte méchante à l'autorité de l'État, la coalition « droit de protester » se tourne vers la justice pour faire annuler l'inscription de cette infraction dans le nouveau code pénal.

L'atteinte méchante à l'autorité de l'État a été votée en février 2024. Elle comporte pour les parties requérantes de sérieux risques pour le droit de manifester et la liberté d'expression. La coalition craint que la désobéissance civile et les appels à celle-ci ne soient criminalisés.



« C'est sans précédent »!

L'Association des journalistes professionnels (AJP) et la Fédération européenne des journalistes (FEJ) s'inquiètent de la censure préventive en Belgique et citent plusieurs exemples : une ordonnance interdisant préventivement *au Soir* de publier un article visant un candidat aux élections communales ou un tribunal de l'entreprise qui s'estime légitime à juger l'éventuelle censure d'un reportage télévisé. En septembre 2024, la FEJ a également alerté le Conseil de l'Europe à la suite d'une série de tweets publiés par la ministre des Médias en Fédération-Wallonie Bruxelles, estimant qu'elle était sortie de son rôle en réagissant à la diffusion d'un sujet sur l'antiracisme. Et la FEJ de rappeler qu'il existe des instances chargées de statuer sur ce genre de dossiers, comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le Conseil de déontologie journalistique.

NOVEMBRE



La Cour constitutionnelle donne raison aux ONG et syndicats qui dénonçaient l'usage des requêtes unilatérales dans le contexte du conflit social chez Delhaize.

Certain·es juges avaient suivi une trentaine de demandes de Delhaize de mettre fin aux piquets de grève tenus par les travailleurs·euses, via des requêtes unilatérales et donc en l'absence des grévistes. La Cour constitutionnelle rappelle dans son arrêt que des restrictions strictes s'appliquent pour déroger au principe du débat contradictoire et requérir une décision en référé.



Une enquête de la VRT sur le CPAS d'Anderlecht donnera lieu à des auditions en commission des Affaires sociales de la Chambre : deux complices ont perçu des aides de plusieurs milliers d'euros du CPAS alors qu'iels ne respectaient pas les conditions requises.

Les journalistes se concentreront sur les accusations de clientélisme et les pratiques problématiques de ce CPAS, invisibilisant les problèmes structurels inhérents à tous les CPAS. Parmi ceux-ci : la surcharge de leurs missions, sans moyens pour les assumer ou encore les conditions de travail, pénibles, du personnel.

DÉCEMBRE



C'est un verdict historique!

L'État belge a été condamné le 2 décembre 2024 pour crimes contre l'humanité par la cour d'appel de Bruxelles. Il devra verser des réparations à cinq femmes congolaises, métisses, qui ont été éloignées de force de leur famille et placées dans un orphelinant il y a 70 ans, au Congo. L'ancien pouvoir colonial au Congo a été reconnu coupable d'enlèvements à leurs mères. La cour d'appel de Bruxelles a, en effet, estimé que les faits n'étaient pas prescrits, et que ces « enlèvements systématiques » basés sur l'origine constituaient « un crime contre l'humanité ».



Le jour de cette action symbolique n'a pas été choisi au hasard : le 10 décembre, journée internationale des droits humains, les batonnier·ères de Belgique ont visité, comme la loi les y autorise, l'ensemble des 35 prisons et établissements pénitentiaires du pays.

Leur constat ? Les conditions de vie des détenu·es sont indignes, notamment en raison de la surpopulation, qui a battu des records en 2024. Le manque de personnel a également entraîné plusieurs grèves dans les établissements pénitentiaires et prisons.

La Ligue des droits humains en 2024

2024

MARS

Hugues Falys, agriculteur du Hainaut, assigne en justice TotalEnergies pour sa responsabilité dans le dérèglement climatique. La Ligue des droits humains, avec Greenpeace et FIAN le soutient dans cette affaire nommée « The Farmer Case ».

JUIN

Du changement à la présidence de la Ligue des droits humains!Sibylle Gioe prend la succession d'Edgar Szoc ce 1^{er} juin 2024.
Cette avocate liégeoise est active sur plusieurs fronts : droit des étrangers,

droit des femmes, discriminations, démocratie et État de droit.

OCTOBRE

Succès de foule pour le procès fictif de la Ligue des droits humains dans le cadre du Festival des Libertés! Deux salles combles pour un procès autour de la reconnaissance faciale, intitulé « On vous voit ».

DÉCEMBRE

La Ligue des travailleuses domestiques de la CSC – association de femmes sans-papiers, travailleuses domestiques – reçoit le Prix Régine Orfinger-Karlin. La LDH veut souligner avec ce prix sa ténacité et son courage, ainsi que la force et la créativité de ses actions.



LA LIGUE DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES DE LA CSC, BRUXELLES décembre 2024. @ Aline Wayreille